F.O. PREF SMI NEWS

Bulletin d'information mensuel du syndicat national FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

LANCEMENT DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LE BARÔMETRE SOCIAL DES PRÉFECTURES ET SOUS-PRÉFECTURES.

DEMANDE DE FO PREFECTURES SM depuis plus d'1 AN

Lors de la réunion du comité national de prévention et de suivi des RPS du 9 mars 2021 et du CHSCT Spécial des Préfectures du 30 mars 2021, la DRH du MI et les membres du CHSCT SP ont défini ensemble le cadre de travail en développant les conditions de réussite de cet outil

Le groupe de travail pour lancer le « baromètre social du MI » se constitue. Il sera chargé, avec l'appui d'un cabinet spécialisé externe, d'élaborer le questionnaire du baromètre social des

préfectures

Le groupe de travail sera composé de 10 à 15 personnes avec deux représentants par organisation syndicale et deux ou trois représentants de préfectures ainsi que le cabinet spécialisé.

Deux réunions de travail se tiendront aux mois d'avril et mai, l'objectif étant de pouvoir présenter une restitution des travaux du groupe de travail lors de la réunion du comité de suivi du plan RPS dans les préfectures qui se tiendra le 18 mai prochain. Des représentants des préfectures seront aussi sollicités.

Le questionnaire finalisé sera ensuite présenté au CHSCT spécial des préfectures du 10 juin prochain.



Depuis le 8 janvier 2021, en cas de congé maladie ordinaire directement en lien avec la covid-19, la journée de carence n'est pas déduite de la paye. Un nouveau décret 2021-385 est paru le 2 avril 2021 concernant la suspension de journée de carence.

Il prolonge cette suspension de la journée de carence jusqu'au 1er juin 2021 (initialement jusqu'au 31 mars 2021).

GT TELETRAVAIL: le 15 avril s'est tenue une nouvelle réunion sur le télétravail avec l'élaboration d'un vademecum à l'intention de l'ensemble des personnels du MI mais aussi des DDI ?!!. Il sera présenté lors du prochain Comité Technique Ministériel. Notre syndicat a participé activement à son élaboration dans l'intérêt des personnels administratifs, techniques et sociaux au sein des préfectures, des sous-préfectures, SGCD et SGAMI.



La protection sociale complémentaire : Un projet de décret fixe les modalités de la prise en charge partielle par les employeurs de l'État du coût de la complémentaire santé de leurs agents.

C'est 15 euros brut mensuel par an versés sur la paye (soit 180 euros bruts par an) à compter du 1 er janvier 2022 pour les agents

1er avril création de la DDETS : direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités. La DDETS est composée de certains services de la DDCS fusionnés avec la DIRECCTE. De même au niveau de la région avec la création de la DRETS.. Et demain ? La création d'une Administration Territoriale UNIQUE avec l'ATE !! Préfectures et DDI fusionnées au sein d'un même ministère ? On en prend le chemin

de l'état qui ont souscrit à une complémentaire santé! Si c'est une première avancée, on est encore loin du compte puisqu'il s'agit uniquement de 25% de participation. La prise en charge de 50% ne sera pas atteinte avant 2026!

Notez aussi que ces 15 euros seront de fait soumis à cotisations sociales et fiscalisés!

Vous trouverez un dossier complet dans la Tribune n° 427 mis en ligne sur notre site :

htpp://www.fo-prefectures.com

1er avril mise en œuvre des 7 plateformes interrégionales sur la Main d'Œuvre Etrangères MOE. 130 collègues de différents horizons ont rejoint ces sites Avignon, Béthune, Bobigny, Cayenne, Clermont Ferrand, Nanterre et Tulle pour exercer cette nouvelle mission issue de la DIRECCTE.









LES PROCHAINES REUNIONS NATIONALES:

- GT politique du logement 6 mai 2021
- CTM 12 mai 2021
- Comité suivi RPS 18 mai 2021

Nous restons joignables en cliquant sur : fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Retrouver toute notre actualité :

En cliquant sur : htpp://www.fo-prefectures.com







FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

11 rue des Saussaies 75008 PARIS 01-40-07-62-91